

Valenton, le 28 janvier 2019

2

Ville de

Valenton

Cabinet
du Maire
tel. 01.43.86.37.37
fax. 01.43.82.73.14
e.mail. fpudelko@ville-valenton.fr

FB/FP/19-007

Objet : Demande de création d'une officine à Valenton

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Pompadour, la ville a fait plusieurs démarches pour obtenir la possibilité d'ouvrir une pharmacie sur le quartier. Une réflexion d'ensemble sur la programmation commerciale de la ZAC avait été menée par le bureau d'études Bérénice en 2014 dont il était ressorti la pertinence d'une officine de pharmacie pour répondre aux besoins sanitaires de la population du quartier isolé du reste de la ville.

La ville comptait alors environ 12.000 habitants et possédait 4 officines sur le centre-ville. Nous leur avons demandé à l'époque d'envisager un éventuel transfert sur le quartier du Val Pompadour, mais la proposition avait été déclinée au motif que le quartier n'était pas entièrement achevé et par la difficulté d'évaluer la pertinence d'un transfert.

La situation est aujourd'hui complètement différente.

Je me permets donc de vous écrire pour vous demander de bien vouloir étudier favorablement une demande d'ouverture d'une nouvelle pharmacie sur le quartier du Val Pompadour.

Pour appuyer ma démarche, je porte à votre connaissance les faits suivants :

Le quartier du Val Pompadour accueille une population d'un peu plus de 3600 habitants (recensement à l'IRIS 2014 - quartier Val Pompadour - Etang) et environ 1500 personnes actives employées dans les activités économiques. Une surface commerciale récemment installée draine une clientèle très importante et supérieure aux prévisions attendues. Le quartier est distant de plus de 3 km des pharmacies du centre-ville, contrainte particulièrement handicapante pour les personnes âgées, nombreuses dans le quartier.

Les voies routières reliant le quartier au centre-ville sont particulièrement embouteillées aux heures de pointe. Ce qui complique considérablement la fourniture de médicaments en cas d'urgence.

ARS 94
Monsieur le Directeur
25, chemin des Bassins
CS 80030
94010 CRETEIL Cedex

La création d'une officine de pharmacie répond à une réelle demande de la population du quartier comme l'a encore confirmée l'étude de consommation réalisée par la Chambre de Métiers du Val de Marne en 2014.

Permettez-moi de faire référence à l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 réformant les conditions d'implantation des pharmacies d'officine sur le territoire métropolitain et ultramarin, qui rappelle que la création d'officine obéit en premier lieu, à la nécessité de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population. L'article L5125-3 du code de la Santé Publique précise également que « l'approvisionnement en médicaments est compromis lorsqu'il n'existe pas d'officine au sein du quartier, de la commune ou de la commune limitrophe accessible au public par voie piétonnière ou par un mode de transport motorisé répondant aux conditions prévues par décret, et disposant d'emplacements de stationnement ». Le quartier du Val Pompadour est ainsi pleinement concerné.

La ville de Valenton compte officiellement, au 1^{er} janvier 2019, 15 011 habitants, chiffre du recensement 2016 qui est vraisemblablement dépassé. Le nombre d'officine a été réduit à 3, puisque 2 pharmaciens ont racheté la licence d'une de leur concurrente qui a fermé boutique. Mes services leur ont proposé d'exploiter cette licence en ouvrant une pharmacie sur le quartier du Val Pompadour. Ils ont écarté cette proposition et cette licence est aujourd'hui « gelée ».

Comme l'article L. 5125-4 du même code de Santé Publique, subordonne la création d'officine par voie de transfert par tranche supplémentaire de 4 500 habitants recensés dans la commune, cela suppose que la ville doit atteindre les 16000 habitants et une fois ce seuil franchi, il faudra attendre encore 2 ans pour qu'une nouvelle officine puisse être créée. Ce n'est pas un délai envisageable car il s'agit d'une question de santé publique.

A la lecture de cette plaidoirie en votre attache, j'espère avoir été convaincante et je vous remercie de bien vouloir examiner favorablement ma demande de dérogation pour obtenir l'implantation d'une nouvelle officine dans ce quartier, indispensable en termes d'offre de soins à la population.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bonne nuit



Le Maire,

Françoise BAUD